

Avant-propos

Le rapport qui suit a été adopté en juin 2016 par les associations signataires, membres du Collectif laïque.

Depuis les attentats barbares de novembre 2015 et mars 2016 évoqués dans l'introduction en page 6, d'autres crimes odieux, commis au nom du prétendu « État islamique », ont fait des dizaines de victimes : Magnanville, Nice, Saint-Etienne-du-Rouvray... sans compter les nombreuses tentatives déjouées.

Le Collectif s'incline devant la mémoire des victimes, exprime sa compassion à leurs proches et condamne toute récupération de la douleur.

Les analyses de notre rapport ne sont malheureusement pas remises en cause. C'est pourquoi, dans la perspective de la célébration de la loi de Séparation, le 9 décembre 2016, la présente édition se contente de procéder aux actualisations indispensables que l'on trouvera rassemblées en Postface.

La liste des associations membres du Collectif laïque figure en fin du présent volume.